

La Révolution française II – Exercices : Révolution et condition féminine

On a souvent écrit que les acteurs de la Révolution étaient uniquement des hommes ; qu'en est-il exactement ? La première Constitution de la France ne donne pas le droit de vote aux femmes. Certains, comme Condorcet en 1790 ou la féministe Olympe de Gouges en 1791, s'élèvent contre cette décision (ces deux personnages paieront de leur vie leurs positions politiques atypiques, entre autres en matière de genre).

Interdites dans les clubs politiques réservés aux hommes, les femmes fondent des clubs féminins, par exemple le *Club des citoyennes révolutionnaires* à Paris, participent aux journées révolutionnaires, assistent aux débats de l'Assemblée, ou réclament le droit de se battre pour défendre la patrie.

Cependant, à la suite d'un rapport à la Convention en octobre 1793, ces activités leur sont interdites et les clubs féminins sont fermés. La femme est renvoyée à son « rôle traditionnel » d'épouse et de mère.

Doc.1 - « A Versailles ! A Versailles » (Gravure, fin du XVIII^e siècle, BNF, Paris)



Le 5 octobre 1789, vers 10h du matin, un groupe de plusieurs milliers de femmes décident de partir du centre de Paris vers Versailles, pour interpeller le Roi à propos de leurs difficiles conditions de vie (principalement la faim, le manque de pain). Il s'agit essentiellement de femmes issues des milieux populaires mais elles sont aussi accompagnées de quelques bourgeoises. Elles arrivent à Versailles vers 16 heures, épuisées, après avoir fait six heures de marche sous la pluie, dans la boue, tirant des canons et accompagnées d'enfants. Une délégation sera finalement reçue par le Roi et contribuera à faire avancer leurs revendications.

Doc.2 - Les femmes doivent être des citoyennes à part entière

« [Les législateurs] n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits, en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant les femmes du droit de cité ? [...]

Les droits des hommes résultent uniquement de ce qu'ils sont des êtres sensibles, susceptibles d'acquérir des idées morales, et de raisonner sur ces idées. Ainsi les femmes, ayant ces mêmes qualités, ont nécessairement des droits égaux. Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes. [...]

En admettant dans les hommes une supériorité d'esprit qui ne soit pas la suite nécessaire de la différence d'éducation (ce qui n'est pas prouvé), cette supériorité ne peut consister qu'en deux points. On dit qu'aucune femme n'a fait de découverte importante dans les sciences, n'a donné de preuves de génie dans les arts, dans les lettres, etc. ; mais, sans doute, on ne prétendra point n'accorder le droit de cité qu'aux seuls hommes de génie. On ajoute qu'aucune femme n'a la même étendue de connaissances, la même force de raison que certains hommes ; mais qu'en résulte-t-il, qu'excepté une classe peu nombreuse d'hommes très éclairés, l'égalité est entière entre les femmes et le reste des hommes ? [...] Or puisqu'il serait complètement absurde de borner à cette classe supérieure le droit de cité, et la capacité d'être chargée de fonctions publiques, pourquoi en exclurait-on les femmes, plutôt que ceux des hommes qui sont inférieurs à un grand nombre de femmes ? »

CONDORCET, *Journal de la Société de 1789*, n°5, 3 juillet 1790.

Doc.3 - L'égalité des sexes selon Olympe de Gouges

« Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit. Dis-moi ? Qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ? Ta force ? Tes talents ?

Observe le créateur dans sa sagesse ; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique. Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux, jette enfin un coup d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; et rends-toi à l'évidence quand je t'en offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu peux, les sexes dans l'administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d'œuvre

immense. L'homme seul s'est fagoté un principe de cette exception. Bizarre, aveugle, boursoufflé de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagacité, dans l'ignorance la plus crasse, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles. Il prétend jouir de la Révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de plus. »

OLYMPE DE GOUGES, *Déclaration des droits de la femmes et de la citoyenne*, 1791.

Doc. 4 - Le Club patriotique des femmes - Gouache de J.-B. LESUEUR, vers 1793, Musée Carnavalet, Paris



Club Patriotique De Femmes.

Des Femmes bien Patriotes avoient formées un Club dans lequel n'étoit admise aucune autre ; Elles avoient leur Présidente, et des secrétaires ; on s'assembloit deux fois la semaine, la Présidente faisoit la Lecture des séances de la convention nationale, on approuvoit ou l'on critiquoit ses Décrets. Ces Dames animées du zèle de la Bienfaisance faisoient entr'elles une ^{collecte} qui étoit distribuée à des familles de bons Patriotes, qui ont besoins de secours.

Représentation (assez rare) d'un club féminin sous la Révolution. Les citoyennes lisent et commentent calmement l'activité politique (journal), et se livrent à la bienfaisance civique (collecte de fonds).

Doc. 5 - L'assassinat de Marat par Charlotte Corday - tableau de J.-J. WEERTS (1880), La Piscine, musée d'art et d'industrie André-Diligent, Roubaix.

Républicaine et partisane des Girondins, Charlotte Corday assassine le Montagnard Marat, dans sa baignoire, le 13 juillet 1793. Arrêtée, elle est guillotinée.



Doc. 6 - Des Femmes victimes de la Terreur

« On a tranché la tête aujourd'hui 24 avril [1794] à 35 personnes dont 14 femmes : Anne Grandfevre, 46 ans, vivant de son revenu ; Claire Tabouillon, âgée de 17 ans ; Pierson, âgée de 41 ans, cordonnière ; Henry, femme La Lance, 69 ans ; Herbillon, 55 ans, veuve de Masson, procureur des Eaux et Forêts ; Henry, 26 ans, fille du président du bailliage de Verdun ; Henry, 25 ans, fille dudit Henry ; Henry, 17 ans, fille de Henry ; La Giroisière, 18 ans, fille du prévost des campagnes de Verdun ; Duaphin, veuve (de) Brigand, capitaine des grenadiers ; Vatrín, 25 ans, fille de Vatrín, militaire ; Vatrín, 23 ans, fille dudit Vatrín ; Vatrín, 22 ans, fille dudit Vatrín ; Croute, 48 ans, horlogère, toutes convaincues d'être auteurs ou complices de manœuvres visant à livrer la ville de Verdun, détruire la liberté, dissoudre la Convention, rétablir le despotisme. »

D'après NICOLAS GUITARD DE FLORIBAN, *Journal*, 1791-1796.

Doc. 7 - Contre le rôle politique des femmes

« En général, les femmes sont peu capables de conceptions hautes et de méditations sérieuses ; et si, chez les anciens peuples, leur timidité naturelle et la pudeur ne leur permettaient pas de paraître hors de leur famille, voulez-vous que, dans la République française, on les voie venir au barreau, à la tribune, aux assemblées politiques, [...] ; abandonner, et la retenue, source de toutes les vertus de ce sexe, et le soin de leur famille ?

Elles ont plus d'un autre moyen de rendre des services à la patrie ; elles peuvent éclairer leurs époux, leur communiquer des réflexions précieuses, [...] s'employer à fortifier en eux l'amour de la patrie par tout ce que l'amour leur donne d'empire. [...] Leur présence dans les sociétés populaires donnerait donc une part active dans le gouvernement à des personnes plus disposées à l'erreur et à la séduction. Ajoutons que les femmes sont disposées, par leur organisation, à une exaltation qui serait funeste dans les affaires publiques. [...] Livrées à la chaleur des débats publics, elles inculqueraient à leurs enfants, non l'amour de la patrie, mais les haines et les préventions. Nous croyons donc qu'il n'est pas possible que les femmes exercent les droits politiques. »

Rapport du représentant Amar à la Convention, 9 brumaire an II (30 octobre 1793).

Questions**A. Observez les documents**

1. Quels sont les documents concernant la vie politique ?
2. Quels sont les documents concernant la vie sociale ?

B. Retirez des informations des documents

3. Comment se passe « la marche des femmes » du 5 octobre ? Quel type de revendications portent-elles ? (doc.1)
4. Quels arguments sont avancés en faveur du droit de vote des femmes ? (doc.2)
5. Quels sont les arguments d'Olympe de Gouges en faveur de l'égalité des sexes ? Montrer qu'il s'agit d'un texte polémique dans le contexte de cette époque, c'est-à-dire qui a la volonté d'interpeller vigoureusement et de faire réagir. (doc.3)
6. En quoi les femmes sortent-elles de leur rôle traditionnel en participant à des clubs féminins ? (doc.4)
7. Pourquoi Charlotte Corday a-t-elle assassiné Marat ? (doc.5)
8. Examiner la liste des femmes guillotonnées (doc.6). Quelles remarques peut-on faire sur l'âge et la condition sociale des victimes ? Quels éléments de cette liste sont particulièrement choquants et effrayants ?
9. Pourquoi les femmes représentent-elles un danger politique selon Amar ? (doc.7)

C. Mettez en relation les documents

10. Quels rôles les femmes ont-elles joués lors de la Révolution ?

D. Rédigez (synthèse - 15 lignes environ)

11. En quoi la condition féminine reste-elle réellement difficile malgré la vague révolutionnaire ?